

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

Compte-rendu affiché le : 15 décembre 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 21 décembre 2021

N° 21-11-04

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2021

OBJET :

**SIEL – Dissimulation
réseaux secs – La
Conchonnière – Tranche 1
– Complément (OP20320)**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

Secrétaire de séance : Céline BENNICI

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS - Jacques DECHANDON - Solange MORERE - Gilles GRANGIER - Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Guy BERNE - Geneviève NIGAY - Suzanne BOICHON - Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS - Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE - Michel FRANCHINI - Joaquim DE ALMEIDA - Céline BENNICI - André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Arlette PEREIRA à Gérard ALLANCHE - Christian BECUWE à Jacques DECHANDON - Serge GRANGE à Mireille PAULET - Christine PALLEY à Geneviève NIGAY - Lydie THOLLOT à Guy BERNE - Georges DUBESSET à Romain MONTELMARD - Aurélie DESBREE à Marie-Hélène BOUILHOL.

Membre absent, excusé :

Thomas ROHETTE.

OBJET DE LA DELIBERATION :

DISSIMULATION RESEAUX SECS - LA CONCHONNIERE - TRANCHE 1 -
COMPLEMENT (OP20320)

Monsieur Jacques DECHANDON, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux complémentaires de Dissimulation réseaux secs - La Conchonnière - Tranche 1 -

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	%- PU	Participation commune	Participation SEM
Délibération complémentaire Eclairage La Conchonnière	3 060.00 €	98.0 %	2 998.80 €	0.00 €
TOTAL	3 060.00 €		2 998.80 €	0.00 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Dissimulation réseaux secs - La Conchonnière - Tranche 1 -" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- **PREND ACTE** que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la métropole, et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole.
- **APPROUVE** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **PREND ACTE** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- **DECIDE** d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 20 décembre 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.

